

LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES

I- Généralité :

Les **organisations de secours** pour l'**aide aux victimes de la famine** ont une origine relativement récente.

La **Croix-Rouge internationale**, créée en **Suisse en 1864**, organisa des secours à la fois à l'intérieur des pays et entre les pays.

La **solidarité** se développa par le biais d'**organisations privées laïques ou religieuses** et par l'action des États industrialisés, principalement d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale.

Mais les mesures prises, insuffisantes, trop tardives, ne s'attaquant pas aux causes, ne purent empêcher de nouvelles famines. Après la Seconde Guerre mondiale, il devint évident que seules des **mesures préventives** de grande ampleur pourraient venir à bout de ces problèmes.

La création aux **États-Unis** d'une **administration pour le secours et la reconstruction** fut suivie, **en 1945**, par celle de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (**FAO**).

Celle-ci prévoyait initialement d'utiliser les **excédents alimentaires des pays riches** pour couvrir les besoins d'urgence, et d'**aider au développement économique des pays sous-développés**.

En 1961, l'**ONU** et la **FAO** créèrent le Programme alimentaire mondial (**PAM**). À ces mesures internationales s'ajoutent des actions d'aide ponctuelles, menées par l'Union européenne, ou par des organismes privés, comme les organisations non gouvernementales.

Malheureusement, la simple redistribution des excédents des pays riches ne peut résoudre le problème de la faim dans le monde.

De plus, cette redistribution permet aux pays riches d'écouler leurs surplus de façon à maintenir des prix suffisamment élevés pour garantir un certain niveau de revenus à leurs producteurs.

Les **enjeux humanitaires** se trouvent ainsi en concurrence avec les **enjeux économiques**, et l'amélioration du niveau de vie des pays pauvres avec le maintien de celui des pays riches.